



Compte-rendu de l'entretien relatif à l'évaluation de la politique de contrôle des transports routiers le mercredi 10 février 2016 9h-10h30

A la demande du Premier ministre, un collège composé de l'IGF, l'IGA, l'IGAS et le coordonnateur du collège transports terrestres et intermodalité du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) a reçu en entretien un certain nombre d'interlocuteurs parmi lesquelles les organisations syndicales douanières :

CFDT Douanes, CFTC Douanes, CGC Douanes, SNAD-CGT, Solidaires Douanes, UNSA Douanes et USD-FO.

1/ Cadre de l'évaluation

La direction générale des infrastructures, des transports et de la mer a fait réaliser en 2012 et 2013 par un cabinet de consultants, une étude consistant à dresser des scénarii contrastés d'évolution de l'activité de contrôle des transports routiers.

Il s'agissait notamment d'identifier les perspectives d'amélioration de l'organisation des contrôles. Un scénario reposant sur la recherche d'efficacité dans l'interministérialité de la politique a été retenu. Des chantiers visant à mettre en œuvre des conventions de coopération entre les ministères concernés (circulaire PM du 24 12/2013) n'ont pas tous abouti.

Dans le cadre de cette nouvelle évaluation de la politique de contrôle des transports routiers diligentée, à la demande du Premier ministre par les inspections générale des finances, de l'administration, des affaires sociales et du Conseil général de l'environnement et du développement durable, les organisations syndicales de la douane ont été conviés à un entretien.



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui vous informe !

Le coordonnateur du collège transports terrestres et intermodalité a rappelé que cette évaluation était axée sur des objectifs à caractère sécuritaire (sécurité routière et préservation de l'environnement) et à caractère socio-économique (concurrence loyale et règles sociales).

Cette évaluation se déroule en trois phases :

- La définition d'un cahier des charges de l'évaluation. Cette phase s'est achevée en décembre 2015 ;
- Le diagnostic qui sera achevé à la fin du mois de mars 2016 et la tenue d'un Comité d'évaluation mi-avril 2016 ;
- L'approfondissement d'un ou de plusieurs scénario (i) d'évaluation à la fin du mois de juin 2016.

L'état d'avancement du processus d'évaluation et les rapports de diagnostics et de scénarii seront mis en ligne sur le site du Secrétariat général des transports.

2 / Points débattus

Il a été rappelé le contexte de restructuration dans lequel se trouve la douane en particulier les brigades de surveillance : 15 suppressions de brigades annoncées en métropole ; un maillage clairsemé sur le territoire.

Il a également été précisé aux inspecteurs généraux que le renfort en effectifs était de 670 sur 2 ans (et non 1000) dans le cadre du renforcement de la lutte contre le terrorisme.

☉ Sur la question relative à la coordination des services de contrôles, il a été relevé que dans les faits, les brigades effectuaient à peu près 1 contrôle par mois avec la DREAL sur les transports de poids lourds à l'international. Cette coordination n'est pas relevée dans les indicateurs.

Par ailleurs, la coordination est l'occasion de rappeler l'intérêt pour la mise en place - tant sur le réseau normal que concédé- d'aires de contrôle qui pourraient être mutualisées entre administrations de contrôle.

☉ Les contrôles des transports routiers s'effectuent majoritairement sur les autoroutes en délaissant les axes secondaires. Un représentant douanier a regretté que le contrôle sur les autoroutes soit parfois payant pour la douane même s'il existe



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui vous informe !

des réquisitions auprès des sociétés d'autoroutes qui sont chronophages lors de contrôles. Par ailleurs, il a été mentionné la difficulté d'effectuer des contrôles suffisamment sécurisés avec des aires de contrôle appropriés.

Sur la question du maintien des portiques prévus pour la Taxe Poids Lourds dont un certain nombre n'a pas été démonté, il est apparu lors de l'entretien qu'il pourrait être dans l'intérêt de la douane de les conserver pour les contrôles.

☛ Les représentants douaniers ont insisté sur la multiplication des véhicules utilitaires légers (VUL) à l'encontre desquels la réglementation sur les contrôles de transport routiers ne s'applique pas. Ce qui est sans doute regrettable.

☛ La formation en matière de contrôle routier a été jugée insuffisante par les OS. Il a été mentionné l'existence de fiches de contrôle pour les brigades. Pour la CGC-Douanes, ces fiches qui sont souvent largement élaborées au niveau local faute de mise à jour des instructions, il a été mentionné en particulier le besoin de disposer d'une banque de données qui permettrait de mieux appréhender le contrôle de marchandises frauduleuses transportées dans les poids lourds.

☛ En matière de transport de matières dangereuses, les contrôles sont systématiques au niveau du Tunnel sous la Manche et le constat relevé est une nécessaire multiplication, par les services formés à cette réglementation, sur les autres axes.



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui vous informe !